



PREFET DU PAS DE CALAIS

Formulaire d'accompagnement du dépôt d'une Demande d'autorisation environnementale

A L'USAGE DU BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES DE L'UTILITE PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

1. Mode opératoire

→ **Pétitionnaire : GOODMAN FRANCE**
Siège Social 62 rue de la chaussée d'Antin
75009 PARIS

→ **Modalités de remise du dossier par le pétitionnaire et de traitement :**

Date du dépôt du dossier : 17 mai 2018

Nombre d'exemplaires déposés au format papier : 3 au format électronique : 1

Le dépôt du dossier par le pétitionnaire :

- était précédé d'une prise de rendez vous pour programmer cet échange OUI NON X
- a fait l'objet de l'échange permettant au bureau de l'environnement de vérifier la présence de toutes les pièces listées par le formulaire d'accompagnement et de remettre au pétitionnaire l'attestation de dépôt et de relevé de (non) complétude dans la même demi-journée que celle du dépôt OUI X NON

→ **Examen de présence dans le dossier des pièces listées par le formulaire d'accompagnement :**

Utiliser **la check-list** d'examen de complétude pour vérifier que le dossier comporte l'ensemble des pièces demandées dans les articles R 181-13 à 15, D 181-15-1 à 9, R122-5-II-1 à 11. Il est attendu que cet examen soit l'occasion d'un échange avec le pétitionnaire lors du dépôt du dossier, réalisé suite à prise de rendez-vous.

Les mentions portées dans cette check-list doivent permettre d'identifier, selon les cas, le fait que la pièce est présente, absente ou non requise.

→ **Suites à donner :**

Remise au pétitionnaire de l'attestation de dépôt et de relevé de (non) complétude du dossier avec les annexes nécessaires (Cf volet 2 du présent document), avec mise en ligne sur ANAE de l'ensemble. Si aucun complément n'est sollicité, saisine des services nécessaires via ANAE.

Lien vers ANAE :

- mise en ligne dans tous les cas : du formulaire du pétitionnaire et de l'attestation de dépôt (version scan)
- si aucun complément n'est sollicité : saisine des services (via ANAE)

2. Attestation de dépôt et relevé de (non) complétude

Il est attesté le dépôt au bureau de l'environnement du département du Pas-de-Calais :

LE : 17 mai 2018

d'un dossier de demande d'autorisation environnementale (L181-1. 2° du CE)

PAR GOODMAN FRANCE

POUR un projet de création d'un bâtiment logistique implanté sur le territoire de BREBIERES (62)

[à lister, en précisant le département si plusieurs sont concernés]

en version papier : 3 exemplaires

en version électronique : 1 exemplaire

Observations éventuelles :

Le premier examen de complétude de ce dossier conduit à identifier que :

le dossier contient l'ensemble des pièces listées ci après [annexer copie de la check-list remplie par le bureau de l'environnement]. **Ce document vaut accusé de réception au titre de l'article R181-16 du code de l'environnement**

les pièces signalées en page 1 dans la rubrique « Pièces absentes » de la check-list de complétude font défaut [annexer copie de la check-list remplie par le bureau de l'environnement] : Le dossier remis est en conséquence jugé incomplet, son instruction ne peut être engagée par l'administration. Il appartient au pétitionnaire de déposer les compléments nécessaires à l'instruction du dossier.

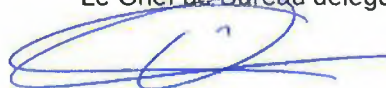
Fait à : ARRAS

, le 17 mai 2018

Cachet du bureau de l'environnement et signature de son représentant

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement

Pour le Préfet,
Le Chef de Bureau délégué



Franck BERTHEZ